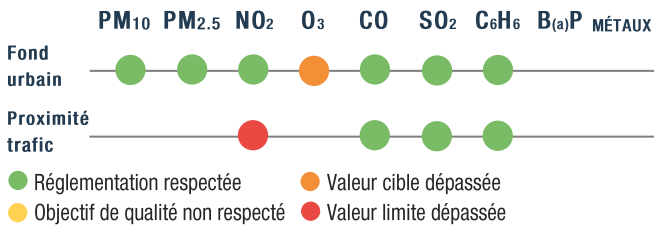


# ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2020 SUR LE TERRITOIRE DU GRAND NARBONNE

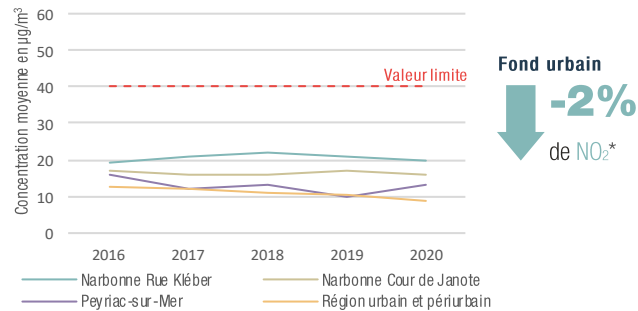
SYNTHÈSE  
ANNUELLE  
ETU 2021-103

## L'AIR QUE L'ON RESPIRE

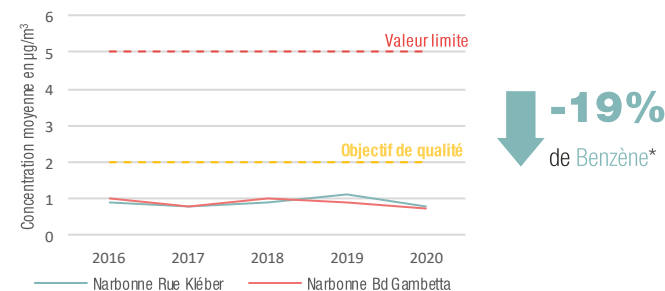
### Situation réglementaire



### Évolution pluriannuelle - NO<sub>2</sub> fond urbain



### Évolution pluriannuelle - Benzène



### Exposition chronique de la population

L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

PM <sub>10</sub>	PM <sub>2.5</sub>	NO <sub>2</sub>	O <sub>3</sub> (Aude)
0 personnes**	0 personnes**	0 personnes	361 450 personnes**
0 personnes**	0 personnes**	0 personnes	18 700 personnes**

- Nombre de personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
- Nombre de personnes exposées à un dépassement de la valeur cible
- Nombre de personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

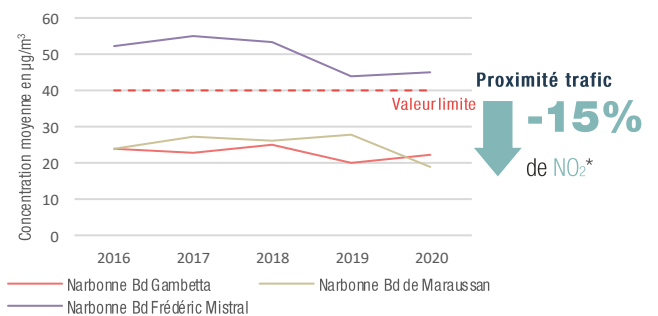
### Qualité de l'air sur le territoire

Dans le Grand Narbonne, les concentrations de NO<sub>2</sub> sont en baisse, notamment en proximité trafic. Elles restent légèrement supérieures à celles observées en milieu urbain dans la région. Des dépassements de la valeur limite sont observés le long d'axes routiers du centre de Narbonne.

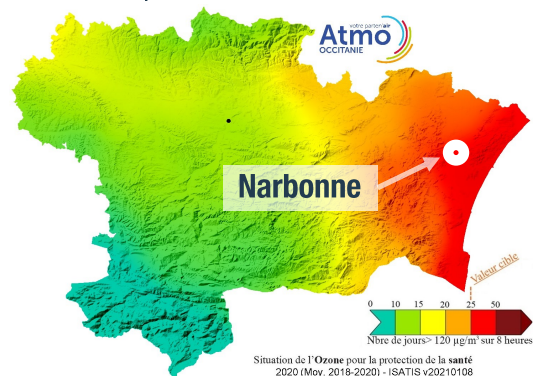
Concernant l'ozone, objectif de qualité et valeur cible sont dépassés sur le département de l'Aude comme sur une grande partie de la zone méditerranéenne à cause principalement des conditions météorologiques estivales. Les niveaux rencontrés dans l'Aude restent cependant plus faibles qu'à l'est de l'Occitanie (Gard et Hérault).

Les autres seuils réglementaires sont respectés.

### Évolution pluriannuelle - NO<sub>2</sub> proximité trafic



### Exposition chronique à l'ozone



### Exposition ponctuelle (nombre d'épisodes de pollution)

	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	0	3	0	5	0
PM <sub>10</sub>	0	3	0	2	0
O <sub>3</sub>	0	0	0	3	0

### Indices de qualité de l'air (distribution annuelle)



\*Évolution des concentrations en 2020 par rapport à la moyenne des quatre dernières années \*\*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

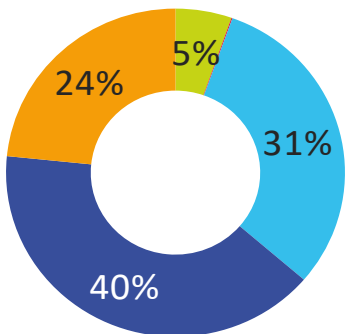
# LES SOURCES DE POLLUTION (POUR L'ANNÉE 2018)



## PM10

PARTICULES INFÉRIEURES  
À 10 MICROMÈTRES

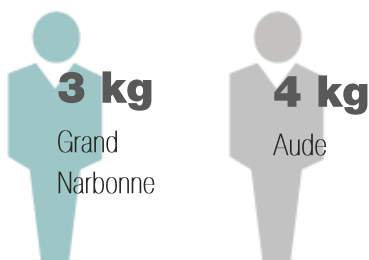
### PART DES ÉMISSIONS



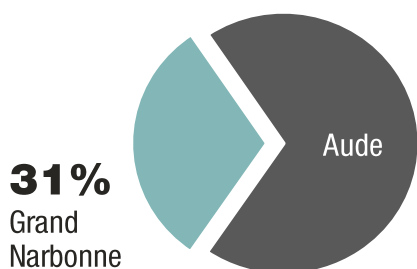
### TENDANCE EN 2018\*\*



### ÉMISSIONS/HABITANT



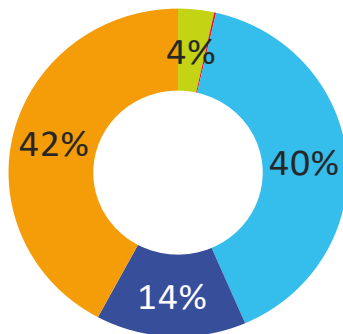
### PART DU TERRITOIRE



## PM2.5

PARTICULES INFÉRIEURES  
À 2,5 MICROMÈTRES

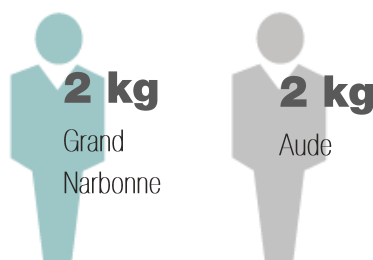
### PART DES ÉMISSIONS



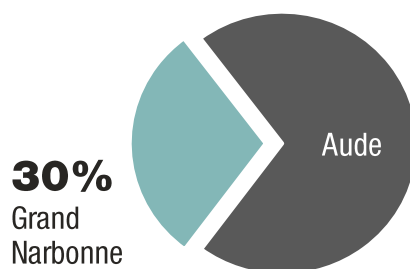
### TENDANCE EN 2018\*\*



### ÉMISSIONS/HABITANT



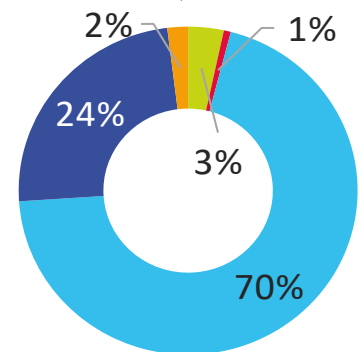
### PART DU TERRITOIRE



## NOx

OXYDES  
D'AZOTE

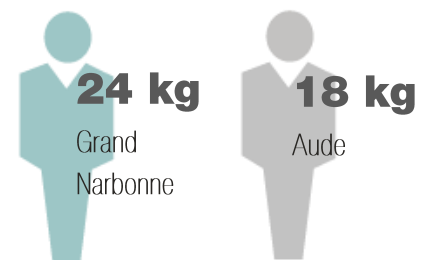
### PART DES ÉMISSIONS



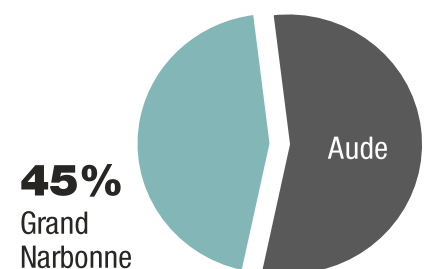
### TENDANCE EN 2018\*\*



### ÉMISSIONS/HABITANT



### PART DU TERRITOIRE

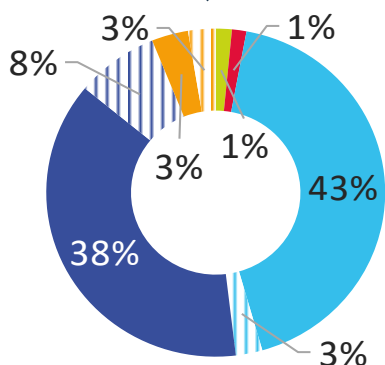


Source : Atmo Occitanie/ATMO\_IRSV4.2\_Occ\_2008\_2018 \*Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.  
\*\*Évolution des émissions en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années

# GES

GAZ À EFFET DE SERRE

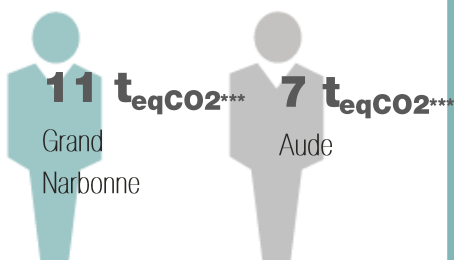
## PART DES ÉMISSIONS



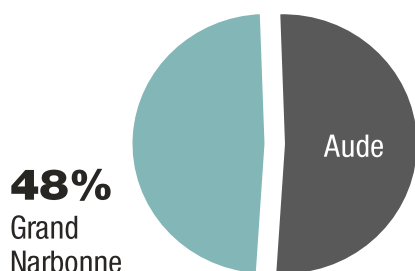
## TENDANCE EN 2018\*\*



## ÉMISSIONS/HABITANT



## PART DU TERRITOIRE



## Principaux leviers d'actions

### Le transport



**70%** des NO<sub>x</sub>  
**46%** des GES  
émis par les transports

La majorité des émissions d'oxydes d'azote et de gaz à effet de serre provient du transport routier (plus de la moitié circulant sur les autoroutes A9 et A61). Limiter les déplacements et favoriser des modes de transports moins émetteurs sont les principales actions à poursuivre.

### L'industrie



**46%** des GES  
**40%** des PM<sub>10</sub>  
émis par l'industrie

Les particules émises par les activités industrielles proviennent en grande partie de l'exploitation de carrières. Différentes actions de bâchage, d'arrosage ou de logistique peuvent permettre d'atténuer ces émissions.

### Le résidentiel



**42%** des PM<sub>2,5</sub>  
**24%** des PM<sub>10</sub>  
émis par le résidentiel

Le chauffage, dont l'usage d'anciens dispositifs de chauffage au bois, est à l'origine d'une part importante de particules, principalement en hiver. Les principaux leviers d'actions sont la diminution de la consommation énergétique et la modernisation des appareils de chauffage.

## POUR BIEN COMPRENDRE

### Émissions et concentrations de polluants, ce n'est pas la même chose



Les émissions de polluants correspondent aux quantités de polluants produites et rejetées par les activités humaines. Elles sont exprimées le plus souvent en kilogrammes ou tonnes par an.



Les concentrations de polluants caractérisent la qualité de l'air que l'on respire : une fois dans l'atmosphère les polluants peuvent se disperser avec le vent, se transformer, interagir entre eux. Elles s'expriment généralement en microgrammes par mètre cube (µg/m<sup>3</sup>).

### De quoi se compose un polluant ? Quel est son impact sur notre santé ou sur l'environnement ?

Consultez les réponses sur notre site internet :  
[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

\*\*\* t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> : tonne équivalent CO<sub>2</sub>



## POUR ALLER PLUS LOIN, EN 2020



[Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Mont-Grand - Année 2020](#)



[Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Port-la-Nouvelle - Année 2020](#)



[Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Montredon-des-Corbières - Année 2020](#)



[Surveillance permanente de l'ammoniac dans la Zone industrielle de Malvésy - Année 2020](#)

L'objectif de cette surveillance est d'estimer chaque trimestre l'évolution des teneurs en ammoniac dans l'environnement d'ORANO NC et de les comparer avec la valeur de référence ainsi qu'avec les teneurs habituellement rencontrées dans l'environnement.

**1** réponses aux demandes de professionnels / particuliers (125 à l'échelle régionale)

**283** pages vues sur le site internet (161 269 à l'échelle régionale)

## PERSPECTIVES 2021

### Sur le territoire du Grand Narbonne

Analyser les mesures produites par la nouvelle station installée en mars 2021 à Narbonne en milieu urbain pour une année. Placé rue Gay Lussac, ce dispositif assurera le suivi des principaux polluants réglementés.

Évaluer de l'impact des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Narbonne sur les émissions de polluants atmosphériques et sur les gaz à effet de serre.

Mettre en place de mesures de dioxyde d'azote sur l'agglomération narbonnaise en vue d'une future cartographie de la qualité de l'air.

Poursuivre la surveillance des niveaux d'ammoniac autour d'Orano Malvesi et des retombées de poussières autour des carrières de Mont-Grand, Montredon-des-Corbières et Port-La-Nouvelle.

### Et à proximité

Campagne de mesure estivale d'ozone à Montsérét au sein du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise.

Poursuite des mesures de pesticides dans l'air, initiées en 2018/2019 dans le cadre d'une campagne nationale avec l'ANSES, sur un site en milieu rural à dominante viticole du département de l'Aude, et poursuivies dans le cadre d'un accompagnement de la Région.

# VALEURS RÉGLEMENTAIRES 2020

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns	●	Année civile	50 µg/m <sup>3</sup>	35 jours de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Particules en suspension de diamètre < 2.5 Microns	●	Année civile	25 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	20 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	10 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Dioxyde d'azote	●	Année civile	200 µg/m <sup>3</sup>	18 heures de dépassements autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m <sup>3</sup> (Nox)	Moyenne
Ozone	●	8h	120 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne glissante <sup>(1)</sup> à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans
	●	8h	120 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne glissante <sup>(1)</sup>
	●	Du 01/05 au 31/07	18 000 µg/m <sup>3</sup> /h	Valeur par heure en AQ40 <sup>(2)</sup> en moyenne calculée sur 5 ans
	●	Du 01/05 au 31/07	6 000 µg/m <sup>3</sup> /h	Valeur par heure en AQ40 <sup>(3)</sup>
Dioxyde de soufre	●	Année civile	350 µg/m <sup>3</sup> 125 µg/m <sup>3</sup>	24 heures de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	20 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Du 01/10 au 31/03	20 µg/m <sup>3</sup>	
●	Année civile	50 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne	
Monoxyde de carbone	●	8h	10 mg/m <sup>3</sup>	Maximum journalier de la moyenne glissante
Benzo(a)pyrène	●	Année civile	1 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Benzène	●	Année civile	5 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	2 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Plomb	●	Année civile	0,5 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	0,25 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Arsenic	●	Année civile	6 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Cadmium	●	Année civile	5 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Nickel	●	Année civile	20 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne

µg/m<sup>3</sup> = microgramme par mètre cube, ng/m<sup>3</sup> = nanogramme par mètre cube, mg/m<sup>3</sup> = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en µg/m<sup>3</sup> par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m<sup>3</sup> (soit 40 ppb) et 80 µg/m<sup>3</sup> en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

## ● Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

## ● Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

## ● Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

## ● Réglementation respectée

# SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DES ÉPISODES DE POLLUTION

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns	🔔	24h	80 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière
		24h	50 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
Dioxyde d'azote	⚠️	24h	50 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière
		Horaire	400 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
Ozone	🔔	Horaire	200 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs
		Horaire	200 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
Ozone	🔔	Horaire	180 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		3h consécutives	240 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
	⚠️	3h consécutives	300 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
		Horaire	360 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
	⚠️	Horaire	180 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire

µg/m<sup>3</sup> = microgramme par mètre cube

## 🔔 Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

## ⚠️ Seuil de recommandation et d'information

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

## LEXIQUE

### B(a)P

Benzo(a)pyrène

### CO

Monoxyde de carbone

### C6H6

Benzène

### Fond urbain

Environnement non exposé à des sources directes de pollution

### GES

Gaz à effet de serre

### Proximité trafic

Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation importante

### Métaux

Arsenic, cadmium, nickel, plomb

### NOx

Oxyde d'azote

### NO2

Dioxyde d'azote

### O3

Ozone

### PM10

Particules inférieures à 10 micromètres

### PM2.5

Particules inférieures à 2,5 micromètres

### SO2

Dioxyde de soufre



## ATMO OCCITANIE, VOTRE OBSERVATOIRE DE L'AIR

### Quelles sont nos valeurs ?

**Indépendance** : notre gouvernance réparti de façon équitable les pouvoirs au sein de notre Conseil d'Administration, composé de quatre collèges : l'État, collectivités, activités émettrices, associations et personnes qualifiées.

**Transparence** : tous les rapports et études sont mis à disposition du public sur notre site internet

**Compétence, efficacité, expertise** : l'Observatoire est agréée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : nos travaux sont expertisés et audités par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air, le référent technique national du Ministère.

### Abonnez-vous gratuitement sur notre site internet

- Pour être informé de la qualité de l'air dans votre commune,
- pour être alerté en cas d'épisode de pollution,
- pour connaître les actualités d'Atmo Occitanie.

### CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessible sur notre site internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphique, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à Atmo Occitanie. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Atmo Occitanie n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

### Les missions d'Atmo Occitanie



#### Surveiller la qualité de l'air 24h/24 en région

Un dispositif régional d'une cinquantaine de sites de mesures combiné à des outils de simulation informatique permet de modéliser les rejets de polluants dans l'air.



#### Prévoir la qualité de l'air

Au quotidien une prévision de la qualité de l'air sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain est réalisée.



#### Informers au quotidien/en cas d'épisode de pollution

les citoyens, médias, autorités et collectivités en diffusant ses prévisions et les indices qualité de l'air par commune.



#### Accompagner les décideurs, acteurs locaux

Les évaluations menées sont mises en place au travers de conventions pluriannuelles de partenariat avec ses adhérents afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

### NOUS CONTACTER

contact@atmo-occitanie.org

09.69.36.89.53

(numéro CRISTAL - appel non surtaxé)

Agence de Montpellier (siège social)

10 rue Louis Lépine - Parc de la méditerranée

34470 PÉROLS

Agence de Toulouse

10 bis chemin des Capelles

31300 TOULOUSE

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)



@Atmo\_oc



@AtmoOc



Atmo Occitanie